

Temps de travail : les fonctionnaires territoriaux travaillent-ils assez ?



Depuis le rapport « Roché », en 1999, sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques et la mise en place, en 2001, des 35 heures, la question du temps de travail dans la fonction publique, notamment territoriale, a rarement été abordée.

Hormis sous l'angle de l'absentéisme.

Privilège ou compensation ? Alors que les collectivités doivent trouver de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, les chambres régionales des comptes étudient actuellement à la loupe les durées de travail annuelles.

Elles constatent, dans nombre de collectivités, une durée inférieure au niveau légal de 1 607 heures.

Les agents ont-ils tant à perdre d'une remise à plat de leur temps de travail, alors que la question de la réduction des effectifs ne s'est jamais posée avec autant d'acuité ?

Un décompte horaire montrerait que les cadres travaillent beaucoup, comme le souligne le sociologue Denis Monneuse.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information